

**Déclaration de la Délégation algérienne  
Utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire  
Comité Préparatoire de la Conférence d'examen du TNP 2015**

Vienne, le 9 Mai 2012

Monsieur le Président,

Les utilisations pacifiques de l'atome, nous offrent l'occasion de réaffirmer notre attachement à l'Article IV du TNP qui confère aux Etats parties le droit de développer, de mener des recherches et d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Ce droit inaliénable des Etats Parties au Traité, conforte l'objectif primordial qui a présidé à la création de l'AIEA, début de citation : « Elargir la contribution de l'énergie nucléaire à la paix, à la santé et à la prospérité des populations partout dans le monde » fin de citation.

Cette double légitimation de la promotion des utilisations pacifiques de l'atome, éclaire sur l'importance stratégique que jouent la recherche scientifique, le progrès technologique et l'innovation dans la croissance socioéconomique durable, la préservation des ressources naturelles et de l'environnement.

Dans ce contexte, il importe d'œuvrer au renforcement du mandat de l'AIEA pour la dissémination des connaissances et le transfert de la technologie nucléaire afin d'aider à l'accélération du développement socio-économique et, partant, à la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire.

En effet, les progrès techniques et technologiques prodigieux dont notre siècle est témoin, sont des leviers importants pour les générations futures, en ce sens qu'ils contribuent grandement à l'élargissement du potentiel des applications nucléaires pour la production d'électricité, le développement du secteur agricole, la mise en valeur des ressources en eau et l'amélioration des services de santé.

La Coopération Technique de l'AIEA, l'une des composantes essentielles de ses missions statutaires, revêt un caractère essentiel pour le renforcement des capacités nationales. De ce fait, elle constitue le cadre par excellence où s'exerce la solidarité de la Communauté internationale, reposant sur un engagement constant et une responsabilité partagée.

Nous encourageons l'AIEA à persévirer dans ses efforts visant l'adaptation des objectifs et mécanismes de la CT afin d'élargir les capacités des Etats dans tous les domaines des applications nucléaires qui sont en constante évolution. A cet égard, le Programme Cadre National, mérite d'être signalé en ce qu'il constitue un instrument de planification utile, dans le cadre d'un partenariat de long terme avec l'AIEA pour le développement de la coopération technique.

L'Algérie qui s'acquitte, régulièrement, et à temps, de ses cotisations au budget ordinaire ainsi qu'au Fonds de la coopération technique, exhorte l'ensemble des Etats membres à garantir des ressources prévisibles, suffisantes et sûres pour le financement des programmes et activités de coopération. Dans ce contexte, ma délégation salue l'Initiative PIU des Etats-Unis, particulièrement utile pour le financement des projets inscrits en foot-note/a.

Au plan régional, l'Algérie poursuit sa coopération au titre du programme AFRA en mettant à disposition son expertise et ses infrastructures et en accueillant de nombreuses manifestations scientifiques et technique. Au titre de sa présidence du programme AFRA pour la biennie 2011-2012, l'Algérie œuvre avec ses partenaires africains à la mobilisation des ressources y compris financières, pour l'application des programmes retenus, destinés à renforcer les capacités techniques et scientifiques des pays africains dans les divers domaines des applications nucléaires pour le développement socio-économique.

Monsieur le Président,

L'Algérie attache la même importance aux trois piliers de l'AIEA, persuadée que les activités de promotion des utilisations pacifiques de l'atome, de sûreté/sécurité, et de vérification, sont nécessaires au bon équilibre et à la bonne santé de l'Agence. En effet, l'apport de l'Agence à la paix et à la sécurité, au développement et à la lutte contre la pauvreté, tout comme à la préservation de l'environnement, sont d'égale importance.

De plus,  
✓ Le nécessaire équilibre entre les missions principales de l'AIEA, contribue fortement à renforcer l'adhésion ~~des Etats membres~~ à ses buts et objectifs qui rejoignent ceux du désarmement et de non-prolifération. En effet, la promotion des utilisations pacifiques de l'atome s'inscrit dans le cadre du travail d'ensemble de l'AIEA au titre duquel se conjuguent ses autres missions, celles de sûreté et de sécurité ainsi que de garanties pour vérifier que les matières nucléaires n'ont pas été affectées à des activités militaires.

Les risques et défis qui se posent à l'énergie nucléaire, requièrent des efforts constants et soutenus afin de vaincre les réticences et l'incompréhension des utilisateurs potentiels ainsi que d'une partie de l'opinion publique. Il est attendu que la Conférence ministérielle prévue à Fukushima en Novembre 2012, soit l'occasion de convenir des améliorations à apporter aux problèmes ~~lancinants~~ <sup>de</sup> que pose la sûreté nucléaire.

En conformité avec les normes et standards édictés par l'AIEA, l'Algérie a engagé un processus visant à adapter son dispositif législatif et réglementaire pour le renforcement de son infrastructure de radioprotection. Dans le même temps, la ratification de l'Amendement à la CPPMN a donné lieu à la mise en place de mesures de protection physique des matières nucléaires et de structures nationales de coordination.

De même, la prise en compte des impératifs de sécurité nucléaire, notamment ~~en~~ <sup>égard</sup> à leur caractère transnational, s'effectue dans le cadre de l'application du plan d'action de l'AIEA, conforté par les mesures issues des Sommets de Washington et de Séoul, auxquels l'Algérie a participé.

Monsieur le Président,

Le regain d'intérêt pour l'énergie nucléaire comme alternative aux énergies fossiles et renouvelables illustre à la fois le lien entre sécurité et développement ainsi que la nécessité d'œuvrer à la préservation de l'environnement. L'AIEA a un rôle essentiel pour assurer l'essor de l'énergie atomique. Encore faut-il qu'elle soit dotée des moyens appropriés pour lui permettre de saisir les opportunités et faire face aux défis liés à l'assistance technique faite par près de 60 pays, dont l'Algérie, pour l'introduction de l'électronucléaire dans leur politique de mix énergétique.

Dans ce contexte, nous sommes encouragés par les rapports annuels de l'AIEA faisant état des progrès enregistrés dans le domaine de la sûreté nucléaire et des performances de l'industrie nucléaire. Les Etats désireux de se lancer dans l'électronucléaire pourront ainsi bénéficier de l'expérience des nombreux réacteurs en opération dans le monde utilisant des normes de sûreté et d'efficacité particulièrement exigeantes ainsi que de la mise au point de réacteurs de plus en plus sûrs.

Rien ne saurait priver les Etats de tirer pleinement bénéfice des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, ni limiter leurs droits quant à leurs options sur le cycle du combustible nucléaire, dès lors qu'ils respectent leurs obligations internationales. D'autant que les risques supposés de prolifération des technologies sensibles pouvant être favorisés par la renaissance nucléaire, n'ont pas été étayés par des arguments scientifiques.

Nous encourageons l'Agence à poursuivre ses efforts en direction des nouveaux venus pour les aider à développer des programmes électronucléaire sûrs. Dans cette perspective, l'Algérie plaide pour une ratification rapide de l'amendement de l'Article VI pour élargir le nombre des Membres du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA en adéquation avec l'augmentation des Etats qui composent l'Agence et, surtout, afin de conforter le caractère démocratique de cet organe directeur.

Je vous remercie.

